

ACTION URGENTE

CUBA. DES MANIFESTANTS PACIFIQUES MENACÉS

Plus de 1 400 arrestations pour des motifs politiques ont eu lieu à Cuba en novembre 2015. Il s'agit du plus grand nombre d'arrestations de ce type depuis des années. De nombreuses personnes ont été détenues entre une et 30 heures et certaines d'entre elles ont fait état d'une utilisation excessive de la force par la police politique au cours de leur détention. Le 10 décembre, des groupes de dissidents politiques et de défenseurs des droits humains prévoient une manifestation pacifique à l'occasion de la Journée des droits de l'homme. Ils risquent arrestations arbitraires, détentions et mauvais traitements.

En novembre 2015, il y a eu au moins 1 477 arrestations pour des motifs politiques à Cuba. D'après la Commission cubaine des droits humains et de la réconciliation nationale (CCDHRN), il s'agit du plus grand nombre d'arrestations de ce type depuis des années. Plusieurs défenseurs des droits humains à Cuba ont déclaré à Amnesty International qu'il y avait eu non seulement un nombre très élevé d'arrestations en 2015 mais aussi une augmentation de la violence de la part des autorités envers les dissidents politiques et les militants exerçant leur droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

Un grand nombre de groupes prévoient de défilé le 10 décembre pour commémorer la Journée internationale des droits de l'homme. Le même jour en 2014, la CCDHRN avait fait état de centaines d'arrestations arbitraires de manifestants pacifiques. Les Damas de Blanco ont appelé divers militants à se rassembler le 10 décembre 2015 à 13 heures à l'angle de l'avenue 23 et de la rue L à La Havane, la capitale. Le 9 décembre, Berta Solar, à la tête des Dames en blanc, a déclaré à Amnesty International que plusieurs *damas* (dames) avaient été arrêtées ce matin-là en prévision de la marche pour la Journée des droits de l'homme. Antonio Rodiles, coordonateur du groupe de la société civile Estado de Sats, a également informé Amnesty International que le musicien Gorki Águila avait été intercepté alors qu'il rentrait chez lui après lui avoir rendu visite plus tôt dans la journée.

Les Dames en blanc et ceux qui les accompagnent dans leurs marches hebdomadaires du dimanche, dont le but est d'appeler à la libération des prisonniers politiques, font face à une vive répression. Ces marches ont lieu depuis plus de 30 semaines. Des militants sont souvent abandonnés dans des lieux isolés d'où ils doivent rentrer à pied, ou sont détenus pendant une à 30 heures afin d'empêcher leur réunion pacifique. Le groupe pro-démocratie Union patriotique de Cuba (UNPACU) a également signalé l'arrestation d'un grand nombre de ses membres dans tout le pays au cours des derniers mois. Des centaines de défenseurs des droits humains, dont des membres des Dames en blanc, d'UNPACU et Estado de Sats, qui prévoient de manifester pacifiquement pour la Journée des droits de l'homme risquent des détentions arbitraires et l'utilisation excessive de la force.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités cubaines de s'abstenir de disperser, arrêter ou détenir des manifestants pacifiques participant à la Journée des droits de l'homme de 2015 ;
- demandez-leur de veiller à ce que le droit des manifestants à la liberté de réunion et d'association pacifiques soit pleinement respecté et protégé ;
- demandez-leur de modifier les dispositions du Code pénal qui sont si imprécises qu'elles se prêtent au non respect et à la restriction de la liberté d'expression par des agents de l'État tels que la police et les représentants de la justice.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 16 DÉCEMBRE 2015 À :

Président de la République :

Raúl Castro Ruz

Presidente de la República de Cuba

La Habana, Cuba

Fax : + 41 22 758 9431 (bureau de Cuba

à Genève) ; + 1 212 779 1697 (via la

Mission de Cuba auprès de l'ONU)

Courriel : cuba@un.int (via la Mission de Cuba auprès des Nations unies)

Twitter : @RaulCastroR

Formule d'appel : Your Excellency, /

Monsieur le Président,

Procureur général :

Dr. Darío Delgado Cura

Fiscal General de la República

Fiscalía General de la República Amistad

552, e/Monte y Estrella

Centro Habana, La Habana, Cuba

Formule d'appel : Señor Fiscal General, /

Monsieur le Procureur général,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Cuba dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name Address 1 Address 2 Address 3 fax Fax number courriel Email address formule d'appel Salutation

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

CUBA. DES MANIFESTANTS PACIFIQUES MENACÉS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Amnesty International a rassemblé des informations sur des restrictions à la liberté d'expression, de réunion et d'association à Cuba depuis plus de 50 ans.

Au milieu des années 1990, Amnesty International a commencé à observer le passage d'un nombre élevé de détentions politiques à long terme à une augmentation des arrestations arbitraires à court terme et du harcèlement des militants, des dissidents politiques, des défenseurs des droits humains et des journalistes indépendants.

D'après la Commission cubaine des droits humains et de la réconciliation nationale (CCDHRN), le nombre d'arrestations pour des motifs politiques a augmenté progressivement ces dernières années.

Les arrestations arbitraires et les détentions tendent à augmenter fortement durant les visites officielles ou les sommets. En septembre 2015, lors de la venue très médiatisée du pape François, la CCDHRN a comptabilisé 882 arrestations de ce type contre une moyenne de 700 arrestations arbitraires par mois en 2014. Beaucoup de personnes arrêtées sont détenues entre une et 30 heures. Certains militants font état d'une utilisation excessive de la force par les policiers.

À Cuba, les militants politiques et les défenseurs des droits humains sont souvent accusés, mais pas officiellement inculpés, au titre des articles du Code pénal cubain, dans le but de réduire l'exercice légitime du droit à la liberté d'expression et aux manifestations pacifiques. Les dispositions le plus souvent évoquées incluent « *desacato* » (outrage), insulte ou mépris envers un représentant de l'État, « *resistencia* » (rébellion), résistance à des représentants de l'État dans l'exercice de leurs fonctions et « *desordenes publicos* » (troubles publics), qui érigent en infraction tout rassemblement ou action de grande ampleur dans les espaces publics ayant pour but de provoquer la panique ou de causer des perturbations.

Le mépris (*desacato*) est souvent utilisé pour protéger les représentants de l'État de critiques légitimes et, selon la Commission interaméricaine des droits de l'homme, constitue une restriction illégitime de la liberté d'expression. La disposition concernant la rébellion (*resistencia*) est suffisamment large pour inclure les formes non-violentes de rébellion et est souvent utilisée de manière à restreindre illégalement la liberté d'expression. Le Comité des droits de l'homme des Nations unies a condamné régulièrement les violations du droit à la liberté d'expression commises par les États qui arrêtent ou retiennent des individus pour des menaces supposées contre l'ordre public sans apporter de preuves suffisantes que ces mesures étaient nécessaires.

Nom : membres des Dames en blanc (femmes), d'UNPACU, d'Estado de Sats et autres militants prévoyant de manifester pacifiquement pour la Journée des droits de l'homme de 2015

Hommes et femmes

AU 283/15 AMR 25/3046/2015, 9 décembre 2015